

## **TARIFS HEBERGEMENT TEMPORAIRE**

*applicables à compter du 1er juin 2026*

<b>Personnes payantes (hors aide sociale)</b> <b><u>Avec APA à domicile</u></b>			
GIR	Hébergement	Dépendance	<b>Montant journalier: hébergement + dépendance</b>
1 et 2	80,13 €	20,64 €	<b>100,77 €</b>
3 et 4	80,13 €	13,10 €	<b>93,23 €</b>
5 et 6	80,13 €	5,55 €	<b>85,68 €</b>

<b>Personnes payantes (hors aide sociale)</b> <b><u>Sans APA à domicile</u></b>		
Hébergement	Ticket modérateur	<b>Montant journalier: hébergement + ticket modérateur</b>
80,13 €	5,55 €	<b>85,68 €</b>

*Le remboursement de l'APA par le département intervient une fois la facture de l'hébergement temporaire acquittée.*

**En cas d'aide sociale, le tarif d'hébergement s'élève à 67,33€**

Le coût exact du séjour dépend de la situation administrative et du niveau de dépendance du résident.

Notre équipe administrative reste à votre disposition pour vous accompagner dans l'estimation du tarif.